

Résumé de la plénière du 17 novembre 2008, à 18h30, avant la séance du Conseil.

Demande de délai pour installations septiques

Monsieur Bourgault explique qu'il a reçu une demande d'un citoyen pour reporter l'obligation de refaire son installation septique parce qu'il a reçu une offre d'achat et que les nouveaux propriétaires devraient faire une nouvelle installation septique. Après discussion, il est convenu que pour ceux qui se sont engagés à refaire leur installation septique, il faudrait qu'une date limite soit établie, soit le 30 juin 2009. Il faudrait également leur transmettre une lettre pour les en aviser, avec les informations suivantes:

- Attendu qu'il ne reste que deux fosses à refaire et qu'il est essentiel d'en garder un contrôle étroit;
- Attendu que nous avons arrêté les tests d'expertise concernant ces fosses puisque vous vous êtes engagé à le faire, le délai pour l'exécution des travaux est reporté au 30 juin 2009 et à défaut la Ville continuera les démarches et s'il est prouvé que vous polluez, vous devrez assumer les coûts d'expertise.

Internet

Madame Viviers indique qu'elle s'est rendue à une formation concernant les différentes options offertes pour l'internet haute vitesse. Il semblerait que selon les distances, les installations déjà sur place, les coûts peuvent varier de 8 000 \$ à 25 000 \$ du kilomètre et selon les experts présents, les estimés que nous avons eus seraient peut-être un peu élevés. Cependant plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et il faudrait en discuter.

Arbres dangereux

Jacques Tessier et Denis Bourgault ont rencontré M. René Dion de la SEPAQ pour les arbres qui doivent être abattus en bordure du Chemin Thomas Maher. Monsieur Bédard demande qu'est-ce qu'on fait avec le bon bois. Peut-on le récupérer ? Doit-on avoir un écrit le confirmant ? Il faudrait de plus que les ponts de bois du côté de la SÉPAQ soient enlevés. Il y a une autre rencontre de prévue où ils pourront en discuter.

Abris postaux

M. Claude Lessard a rencontré M. Claude Lachance qui est venu voir les deux entrées de la ville concernant les aménagements paysagers à y apporter. Ça coûterait environ 1 000\$. Il nous préparerait deux devis avec le nom des plantes et le plan d'aménagement. Après discussion, il est convenu que M. Lessard tentera d'avoir un meilleur prix et il fera faire les plans.

Chalets Beaubien

Monsieur Bourgault s'est rendu, à la suite d'une plainte, au chalet de M. Beaubien pour constater que les eaux de lavage s'en vont directement dans la nappe phréatique puisque la laveuse est directement branchée dans le puisard. Après discussion, il est convenu que l'amende minimale de 500 \$ soit imposée au propriétaire avec l'obligation de corriger la situation.

De plus, Monsieur Bourgault mentionne qu'il n'y a qu'une seule fosse septique pour les deux chalets de cette propriété contrairement au Règlement Q2 r.8 qui exige une fosse et un champ d'épuration par résidence. Il faudrait indiquer également au propriétaire de remédier à la situation dans cette affaire après avoir vérifié auprès de Me Lemay s'il y a des droits acquis relativement à cette propriété.

Permis de garage

Monsieur Tessier demande à M. Bourgault si le permis de garage a été accordé à M. Drolet suite à la rencontre de l'autre jour. Il revient sur la notion de hangar dont il avait été discuté. Monsieur Croteau précise que ce n'est pas un problème, qu'il avait eu un permis de hangar et qu'il pouvait maintenant construire un garage, il mentionne qu'il faut se baser sur l'usage qui est fait du bâtiment.

Club nautique St-Louis

Monsieur Gabriel Couture revient devant les membres du conseil pour remettre les documents demandés, soit l'état des résultats de l'été dernier ainsi qu'un projet de budget pour 2009. Il remercie les membres pour la subvention additionnelle de 5 000 \$ accordée. Il précise qu'ils vont tenter de recruter plus d'enfants pour l'été 2009 et feront plus d'activités. Il demande si le conseil a des objections à ce qu'ils recrutent les enfants de la Rivière-aux-Pins puisque, de toute façon, l'autobus se rend jusqu'à la Rivière-aux-Pins et que de plus un des deux clubs de Fossambault-sur-le-lac sera fermé l'an prochain.

Il mentionne de plus qu'il y aura du changement au sein du conseil d'administration du Club. M. François Courteau s'occupera de la comptabilité l'an prochain puisqu'il est c.a.

Enfin M. Couture explique le projet de budget pour l'année 2009 et demande à la ville de porter sa subvention à 30 000 \$ au lieu de 22 000 \$. Monsieur Croteau demande pour sa part combien faut-il de moniteurs, combien d'enfants par moniteur ?

Les membres du conseil se réuniront ultérieurement pour discuter de ce dossier.
